Rapport de gestion et ses annexes

BEP

2018

BUREAU ÉCONOMIQUE
DE LA PROVINCE
DE NAMUR

Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS 3

a. Bilan après répartition 3

b. Compte de résultats 5

c. Affectation et prélèvements 6

2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS 7

a. Commentaires à l'ACTIF 7

ACTIFS IMMOBILISES 7

ACTIFS CIRCULANTS 7

b. Commentaires au PASSIF 9

CAPITAUX PROPRES 9

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES 10

DETTES 10

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS 11

3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 14

4) LES REGLES D'EVALUATION 15

5) LA LISTE DES GARANTIES 19

6) LES MARCHES PUBLICS 20

7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES 24

8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION 25

9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION 28

10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT 29

11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL 32

1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2018	Exercice 2017
ACTIFS IMMOBILISES	**20/28**	**3.957.362**	**4.131.102**
Frais d'établissement	**20**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles	**21**	**50.056**	**92.746**
Immobilisations corporelles	**22/27**	**3.811.075**	**3.985.140**
Terrains et constructions	22	3.685.864	3.797.794
Installations, machines et outillage	23	106.542	168.690
Mobilier et matériel roulant	24	18.669	18.656
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	**28**	**96.231**	**53.216**
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	15.650	-
Autres immobilisations financières	284/8	80.581	53.216
Actions et parts	*284*	*78.895*	*51.530*
Créances et cautionnements en numéraire	*285/8*	*1.686*	*1.686*
ACTIFS CIRCULANTS	**29/58**	**25.208.146**	**24.133.489**
Créances à plus d'un an	**29**	**50.704**	**126.804**
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	50.704	126.804
Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**	**-**	**-**
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	**40/41**	**3.210.974**	**3.555.936**
Créances commerciales	40	2.860.768	3.132.791
Autres créances	41	350.206	423.145
Placements de trésorerie	**50/53**	**21.389.183**	**19.554.398**
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	21.389.183	19.554.398
Valeurs disponibles	**54/58**	**533.267**	**805.850**
Comptes de régularisation	**490/1**	**24.018**	**90.502**
TOTAL DE L'ACTIF	**20/58**	**29.165.508**	**28.264.591**

PASSIF		Exercice 2018	Exercice 2017
CAPITAUX PROPRES	**10/15**	**16.825.153**	**15.902.658**
Capital	**10**	**70.163**	**70.163**
Capital souscrit	100	280.650	280.650
Capital non appelé	101	- 210.488	- 210.488
Primes d'émission	**11**	-	-
Plus-values de réévaluation	**12**	**453.645**	**453.645**
Réserves	**13**	**15.105.513**	**14.624.412**
Réserve légale	130	32.493	32.493
Réserves indisponibles	131	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	15.073.020	14.591.919
Bénéfice/Perte reporté(e)	**14**	481.101	-
Bénéfice en cours			
Subsides en capital	**15**	**714.731**	**754.438**
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	**19**	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	**16**	**3.604.187**	**3.347.757**
Provisions pour risques et charges	**160/5**	**3.604.187**	**3.347.757**
Impôts différés	**168**	-	-
DETTES	**17/49**	**8.736.168**	**9.014.176**
Dettes à plus d'un an	**17**	**4.803.197**	**5.163.154**
Dettes financières	170/4	700.000	875.000
Emprunts subordonnés	*170*	-	-
Emprunts obligatoires non subordonnés	*171*	-	-
Dettes de location-financement et assimilées	*172*	-	-
Etablissements de crédit	*173*	*700.000*	*875.000*
Autres emprunts	*174*	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	4.103.197	4.288.154
Dettes à un an au plus	**42/48**	**3.859.688**	**3.834.879**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	192.810	175.000
Dettes financières	43	-	-
Etablissements de crédit	*430/8*	-	-
Autres emprunts	*439*	-	-
Dettes commerciales	44	1.157.811	1.034.796
Fournisseurs	*440/4*	*1.157.811*	*1.034.796*
Effets à payer	*441*	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.138.901	1.434.813
Impôts	*450/3*	*324.008*	*370.084*
Rémunérations et charges sociales	*454/9*	*814.893*	*1.064.728*
Autres dettes	47/48	1.370.166	1.190.271
Comptes de régularisation	**492/3**	**73.283**	**16.143**
TOTAL DU PASSIF	**10/49**	**29.165.508**	**28.264.591**

b. Compte de résultats

		Exercice 2018	Exercice 2017
Ventes et prestations	**70/76A**	**14.956.581**	**14.208.259**
Chiffre d'affaires	70	2.134.092	1.660.901
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	12.809.861	12.527.558
Produits d'exploitation non récurrents	76A	12.628	19.801
Coût des ventes et prestations	**60/66A**	**14.094.918**	**13.366.572**
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
Achats	*600/8*	-	-
Stocks : réduction (augmentation)	*609*	-	-
Services et biens divers	61	3.427.195	2.899.385
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	10.019.182	9.292.931
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	392.111	385.000
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	256.430	787.757
Autres charges d'exploitation	640/8	-	-
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	1.499
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**9901**	**861.663**	**841.687**
Produits financiers	**75/76B**	**165.236**	**135.002**
Produits financiers récurrents	75	122.222	135.002
Produits des immobilisations financières	*750*	-	-
Produits des actifs circulants	*751*	*82.296*	*88.532*
Autres produits financiers	*752/9*	*39.926*	*46.470*
Produits financiers non récurrents	76B	43.015	-
Charges financières	**65/66B**	**42.100**	**47.880**
Charges financières récurrentes	65	42.100	47.880
Charges des dettes	*650*	*40.882*	*47.193*
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	*651*	-	-
Autres charges financières	*652/9*	*1.218*	*687*
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**9903**	**984.799**	**928.810**

		Exercice 2018	Exercice 2017
Prélèvements sur les impôts différés	**780**	**-**	**-**
Transfert aux impôts différés	**680**	**-**	**-**
Impôts sur le résultat	**67/77**	**22.597**	**26.063**
Impôts	670/3	22.597	26.063
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	**9904**	**962.202**	**902.747**
Prélèvements sur les réserves immunisées	**789**	**-**	**-**
Transfert aux réserves immunisées	**689**	**-**	**-**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	**9905**	**962.202**	**902.747**

c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice (Perte) à affecter	**9906**	**962.202**	**902.747**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	962.202	902.747
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	-	-
Prélèvements sur les capitaux propres	**791/2**	**-**	**-**
sur le capital et les primes d'émission	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	**691/2**	**481.101**	**902.747**
au capital et aux primes d'émission	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	481.101	902.747
Bénéfice (Perte) à reporter	**(14)**	**481.101**	**0**
Intervention d'associés dans la perte	**794**	**-**	**-**
Bénéfice à distribuer	**694/6**	**-**	**-**
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations incorporelles** reprennent les licences informatiques à la valeur de 50.056 € en 2018.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions ;
  le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 3.685.864 € répartit sur :
  - le terrain et les bâtiments complexes ;
  - le Palais des expositions.
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 106.542 € ;
- le mobilier dont est propriétaire l'intercommunale est repris à la valeur de 11.430 € en 2018 ;
- le matériel roulant s'élève à 7.239 € et se compose de 2 véhicules.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 96.231 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 1.686 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées exclusivement des autres créances inscrites dans le cadre des prêts crédits parallèles pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des bâtiments de plus de 20 ans d'existence qui seront remboursés par ces communes et foyers suivant plans d'étalement et d'une avance au BEP Crématorium pour l'acquisition du terrain.

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour un montant de 2.860.768 € dont la majeure partie est composée des subsides à recevoir.

Les autres créances s'élèvent à 350.206 € comprennent principalement l'acompte ONSS pour la période de janvier 2019, des montant à recevoir 2019 dans le cadre des crédits parallèles et des avances réalisées au profit des opérateurs dans le cadre de financement de projets.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant 533.267 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Il y a lieu de distinguer la trésorerie mise en gestion au BEP et la trésorerie propre au BEP.

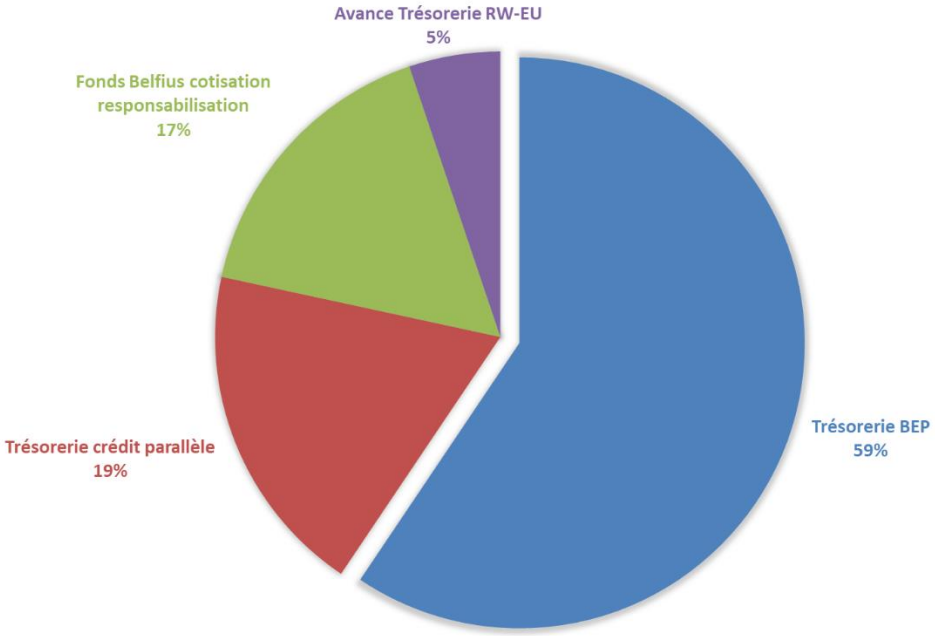

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 23.741 € de charge à reporter sur 2019, un ainsi que les intérêts bancaires perçus en janvier 2019 concernant l'année 2018.

b. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Le **capital souscrit** à l'issue de l'exercice 2018 est identique au 31 décembre 2017 et s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.520 parts Communes 113.000 €

Parts		Montant	Parts		Montant
220	ANDENNE	5.500	58	HASTIERE	1.450
64	ANHEE	1.600	45	HAVELANGE	1.125
67	ASSESSE	1.675	45	HOUYET	1.125
76	BEAURAING	1.900	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
30	BIEVRE	750	90	LA BRUYERE	2.250
45	CERFONTAINE	1.125	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.003	NAMUR	25.075
129	COUVIN	3.225	48	OHEY	1.200
122	DINANT	3.050	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	119	ROCHEFORT	2.975
68	FLOREFFE	1.700	277	SAMBREVILLE	6.925
106	FLORENNES	2.650	75	SOMBREFFE	1.875
101	FOSSES LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
43	GEDINNE	1.075	56	VIROINVAL	1.400
242	GEMBLOUX	6.050	28	VRESSE/SEMOIS	700
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225

6.706 parts Province de Namur 167.650 €

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve légale 32.493 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 15.105.513 €.

Les **subsides en capital** de 714.731 € correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP, sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € dont l'amortissement suit le même rythme que celui de l'investissement.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 16.825.153 € Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à 3.604.187 €. Celles-ci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommés des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pensions futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des dettes financières pour un montant de 700.000 € et des autres dettes pour un montant de 4.103.197 €.

Ces autres dettes se compose principalement de sommes reçues de l'Etat à charge des crédits parallèles en 1972 et intérêts sur cette somme pour la politique de logements sociaux des Intercommunales, sous déduction des subsides octroyés dans le cadre du projet "Habitat permanent en zones de loisirs". Par convention du 28 janvier 2005 conclue avec la Province de Namur, le BEP a décidé d'allouer une enveloppe de 1.000.000 € en vue d'accorder, à chaque commune bénéficiaire d'une aide provinciale octroyée dans le cadre du règlement provincial du 24 septembre 2002, un subside équivalent.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 3.859.688 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 175.000 € ainsi que les dettes commerciales pour 1.157.811 €.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 1.138.901 € reprennent principalement le précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

Dans les autres dettes, on retrouve principalement les avances de trésorerie versée au BEP dans le cadre des programmes FEDER portefeuille d'animation économique, du portefeuille CITYLAB.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 73.283 € principalement composés de précompte à imputer sur les comptes d'accumulation Ethias et Belfius ainsi que des charges à imputer dans des dossiers du bureau d'études.

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 14.956.581 €.

L'année 2018 a enregistré un chiffre d'affaires de 2.134.092 € contre 1.660.901 € en 2017.
Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion ;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP ;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 12.809.861 € en 2018 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 960.330 € ;
- la cotisation statutaire et des subsides Province pour 5.491.027 € ;
  - cotisation 2018 budgétaire 3.060.807€
  - cotisation 2018 solde calculé 15.153 €
  - cotisation 2017 régularisation Province - 784€
  - cotisation complémentaire à la politique de développement menée par le BEP 100.000 €
  - subside Département encadrement entreprises 1.595.601 €
  - subside Cellule d'Ingénierie Touristique 125.000 €
  - subside Politique d'expansion économique 561.250 €
  - subside Démarche AXUD 22.500 €
  - Alfers 11.500 €
- subsides Programmes Européens et de la Région Wallonne pour 1.404.782 € ;
- intervention des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 4.346.568 € ;
- divers (Interventions des Assurance, loyers, refacturations,…) pour 607.154 €.

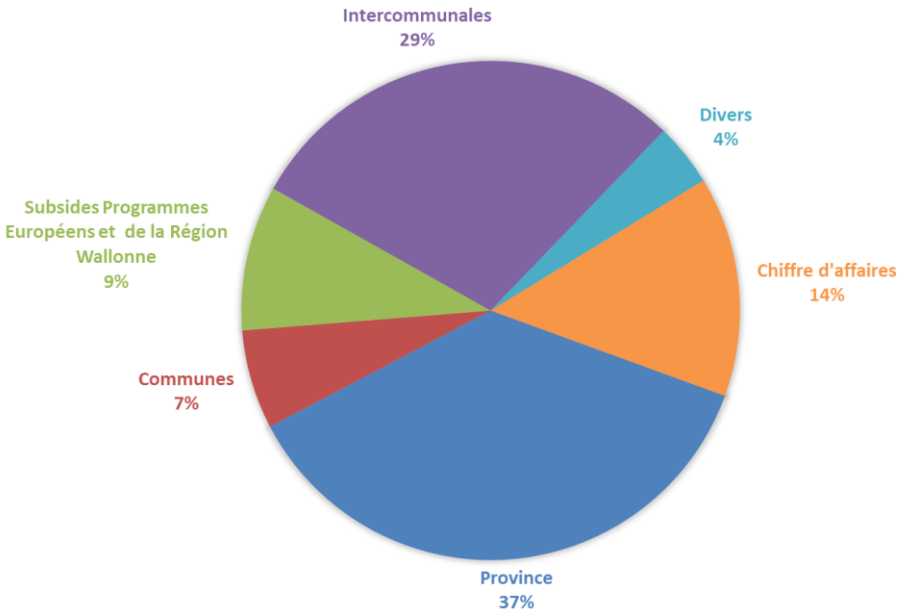

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent en 2018 à 12.628 € contre 19.801 € en 2017 et reprennent principalement la plus-value réalisée sur la vente d'immobilisé, la récupération de chèques formations et la régularisation du prorata TVA 2017.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 14.094.918 € en 2018.

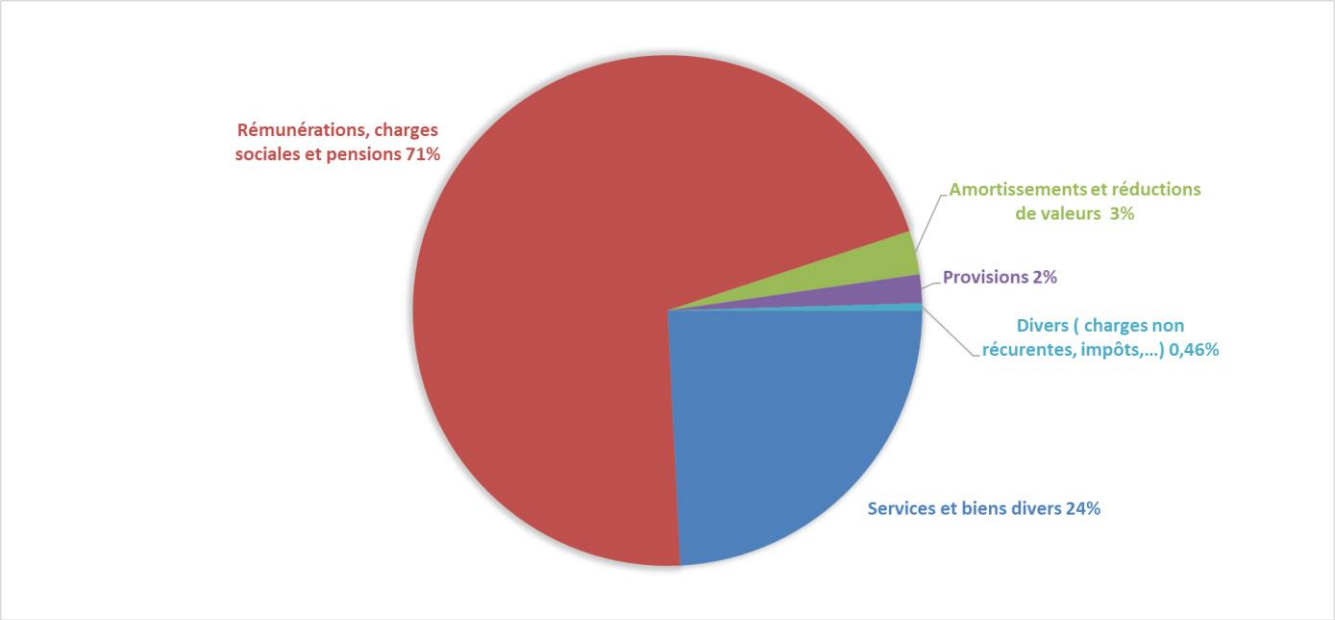

Les services et biens divers d'un montant 3.427.195 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs … ;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP ;
- les frais d'animations et de consultance des Programmes Européens.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 10.019.182 €.

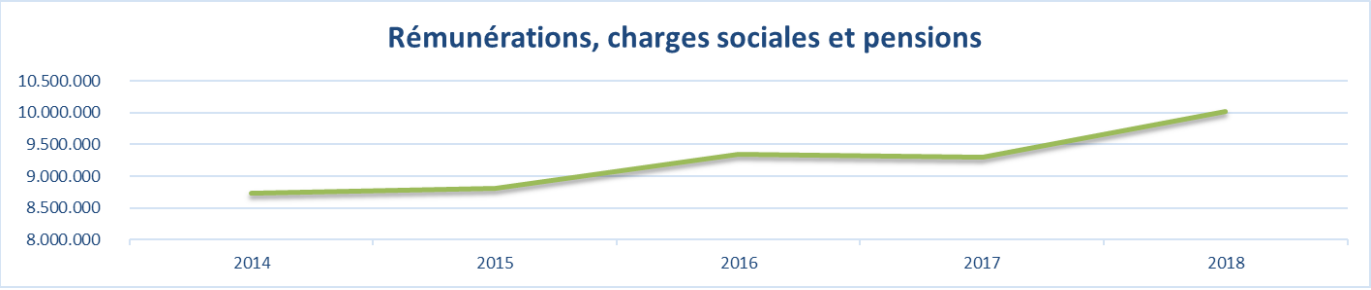

La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 392.111 € en 2018.

Les provisions pour risques et charges comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à 256.430 € en 2018, ce qui porte le montant total de la provision à 3.604.187 € et qui correspond au solde du fond collectif de retraite géré par Belfius.

Les **produits financiers** s'élèvent à 165.236€ en 2018. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.

Les **charges financières** s'élèvent à 42.100 € en 2018 et se composent principalement des intérêts sur l'emprunt du nouveau BEP.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 984.799 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 22.597 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 6.323 € ;
- la charge fiscale 2018 à l'impôt des personnes morales est de 16.274 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2018 est de 962.202€. Celui-ci est affecté aux autres réserves et au bénéfice reporté en proportion égale.

Le bénéfice de l'année 2018 suit la tendance 2017. Le résultat est influencé par le fond collectif de retraite géré par Belfius qui stabilise la charge pour Intercommunale et génère des produits financiers.

3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES

Néant

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

4) LES REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc…	Linéaire	de 3 à 5 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.
Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

<u>Terrains et constructions</u>		
Terrains		
Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriel, garages et équipements industriels		20 ans
Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Installations, machines et outillages	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant		
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles		
Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.
L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.
Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.
Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**
Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

Le **CAPITAL** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle il sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

5) LA LISTE DES GARANTIES

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2018
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques	Garantie bancaire – Belfius Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services « assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W »	7.170,00 €

6) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre le liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2018, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

Marché de services relatif à la traduction et à la révision de documents techniques liés aux actions du SIE - Attribution 06-02-18

Montant : 120.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Right Ink Sprl
rue des Archers 4
7000 Mons

Centrale d'achats - Services postaux - Attribution 06-03-18

Montant : 3.667.218,12 €
Mode de passation : Procédure ouverte
Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :
BPOST
Centre Monnaie
1000 Bruxelles

Marché de services - Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique du BEP - Attribution 20-03-18

Montant : 138.600,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Damnet SCRL
Route De Louvain-La-Neuve 6 Bte 14
5001 Belgrade

Marché conjoint de services - Entretien des locaux BEP, BEP Expansion et BEP Environnement - Attribution 20-03-18

Montant : 1.188.414,40 €
Mode de passation : Procédure ouverte
Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :
Laurenty SA
Mont Saint Martin 73
4000 Liège

Marché de services - Conception-réalisation de supports communicationnels pour le Département Développement économique - Attribution 17-04-18

Montant : 90.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Cible Communication
Parc de Blégny 11-13
4671 Barchon

Marché de services - Désignation d'un architecte pour l'aménagement du hall de sport de Natoye - Attribution 05-06-18

Montant : 49.710,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
LRArchitectes
rue Libersart 1b
1457 Walhain

Marché de travaux - Mise en conformité de la cabine Haute Tension - Attribution 05-06-18

Montant : 125.581,95 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Collignon ENG. SA
Briscol, 4
6997 Erezée

Marché de travaux - Accord cadre pour petits travaux généraux - Attribution 10-07-18

Montant : 143.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
V3-Manupal Asbl
Parc Industriel d'Achêne 33
5590 Achêne

Marché de travaux – Accord cadre chauffage, ventilation, sanitaire - petits travaux - Attribution 10-07-18

Montant : 143.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Ronveaux sprl
Rue de Loen, 4
5300 Andenne

Marché de travaux - Accord cadre électricité - petits travaux - Attribution 10-07-18

Montant : 143.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Luc Lion SA
Chaussée de Charleroi 81
5190 Jemeppe-sur-Sambre

Marché de travaux - Accord cadre menuiserie - petits travaux - Attribution 10-07-18

Montant : 50.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Menuiserie Pierre Alexandre Sprl
Rue du Quambeau 69 Bte1
5380 Noville-les-Bois

Marché de travaux - Accord cadre toiture -petits travaux - Attribution 10-07-18

Montant : 50.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Pierard Frères Sprl
Rue des Glaces Nationales 238
5060 Auvelais

Marché de Service relatif à la mise en place d'une plateforme digitale - Attribution 10-07-18

Montant : 112.322,57 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
N.R.B. SA
2e Avenue 65 - Parc Industriel Des Hauts Sarts
4040 Herstal

Centrale d'achats - Etablissement d'un registre de traitements et d'un plan d'actions pour des communes/CPAS dans le cadre du GDPR - Attribution 28-08-18

Montant : 400.000,00 €
Mode de passation : Procédure ouverte
Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :
Consultis Conseil SA
rue de Waltzing 25
LU-8478 Eischen

Centrale d'achats - Réalisation d'audits de sécurité IT pour des Communes/CPAS dans le cadre du GDPR - Attribution 28-08-18

Montant : 400.000,00 €
Mode de passation : Procédure ouverte
Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :
Mielabelo Sprl
Rue Du Chêne 66
7080 Noirchain

Marché de services - Accord cadre services d'architecture - Attribution 18-09-18

Montant : 143.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Delta Architects
Avenue Sergent Vrithoff 143
5000 Namur

Marché de services - Prestations de Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le cadre du GDPR - Attribution 16-10-18

Montant : 105.600,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Mielabelo Sprl
Rue Du Chêne 66
7080 Noirchain

Marché de services - Marché cadre environnement et urbanisme - Attribution18-12-18

Montant : 143.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Société Multiprofessionnelle d'architectes groupe Impact Sprl
Rue Des Chasseurs Ardennais 32
6880 Bertrix

Marché de services - Entretien chauffage et climatisation des bureaux - Attribution 13-11-18

Montant : 63.545,32 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Imtech Belgium SA
Rue des pieds d'Alouette 39
5100 Naninne

Marché de services - Accord cadre pour techniques spéciales et PEB - Attribution 18-12-18

Montant : 143.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Alliance Engineering
Boucle Odon Godart 7
1348 Louvain-la-Neuve

Marché de services - Accord cadre pour conseils en développement de projets immobiliers - Attribution 18-12-18

Montant : 143.000,00 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Isis consult
Rue de l'Ile 1A
5537 Anhée

Marché de services - Développement d'un concept de communication en différents supports d'un site internet pour le TRAKK - Attribution 18-12-18

Montant : 88.277,50 €
Mode de passation : Procédure négociée
Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :
Superdog
Rue de l'Evêché 10
5000 Namur

7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

Comme le prévoit l'Article 1532-1bis §1er du CDLD, « Les Intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activités afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des Administrateurs.

Les Administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formations organisées par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er.

La liste de présence des Administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'assemblée générale laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

En 2018, la formation destinée aux Administrateurs du BEP s'est déroulée le 18 septembre :

Y ont participé :
Monsieur JC. NIHOUL, Président.
Madame F. SARTO, Administratrice.
Messieurs G. BALON-PERIN, Ch. BOMBLED, Ph. BURNET, JL. CLOSE, L. DELIRE, E. FONTAINE, A. GAVROY, A. GODA, D. LISELELE, J. PAULET, Ch. PIROT et P. PONCELET, Administrateurs.

8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

a. Structure des intercommunales

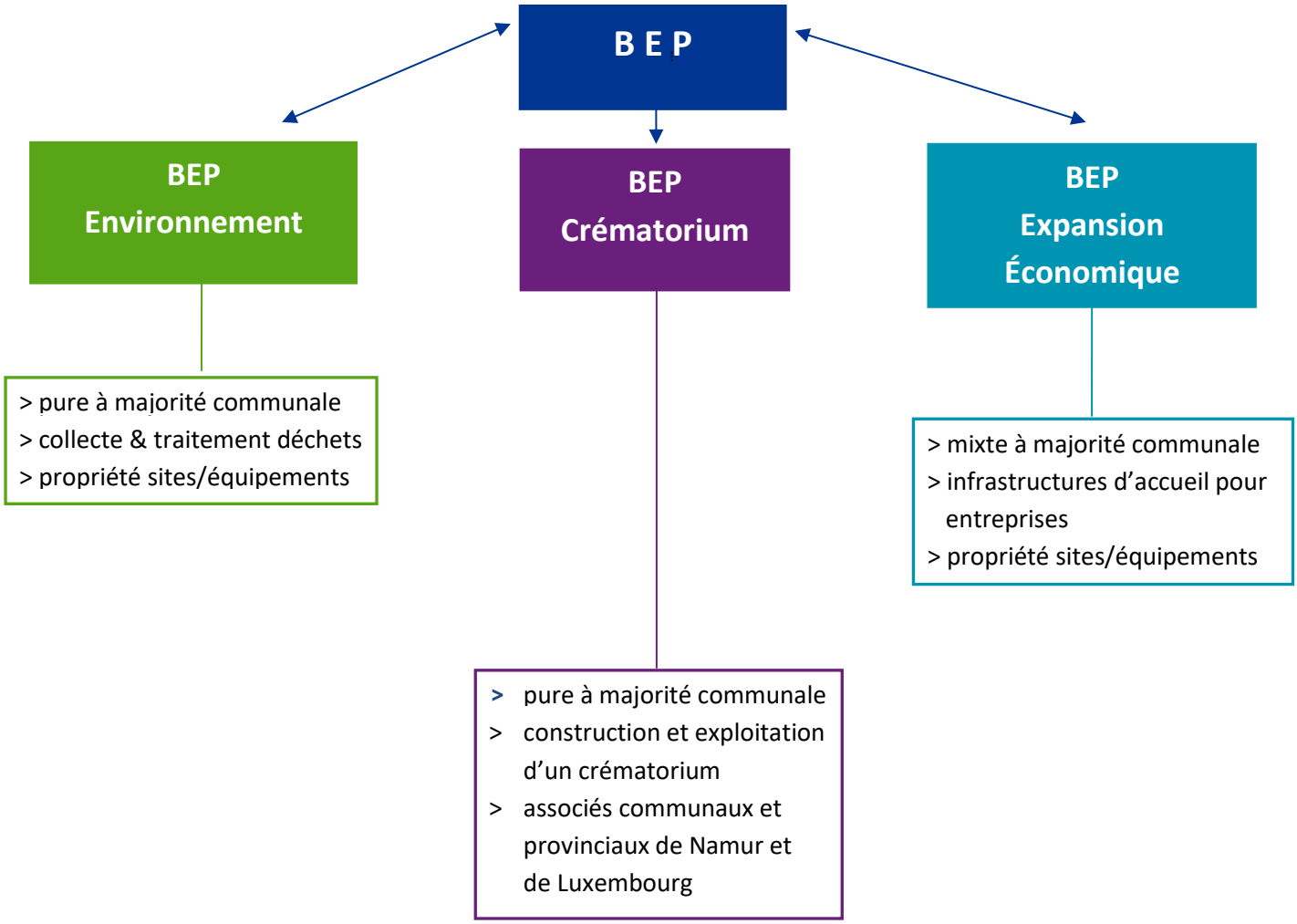

b. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration :

Groupe « Province » :

Président : Jean-Claude Nihoul* (fin du mandat 19.06.18)

- Georges Balon-Perin*
- Christophe Bombled
- Freddy Cabaraux * (fin du mandat 19.06.18)
- Guy Carpiaux (début du mandat 27.11.18)
- Jean-Marie Cheffert* (fin du mandat 19.06.18)
- Etienne Cléda (fin du mandat 19.06.18)
- Jean-Louis Close* (fin du mandat 26.10.18)
- Luc Delire*
- René Ladouce (fin du mandat 19.06.18)
- Stéphane Lasseaux (début 27.11 et fin 18.12.18)
- Denis Liselélé (fin du mandat 26.10.18)
- Lionel Naomé (fin du mandat 26.10.18)
- Dominique Notte (fin 19.06.18 et début 27.11.18)
- José Paulet (fin du mandat 19.06.18)
- Yvan Petit (fin du mandat 19.06.18)
- Antoine Piret (début du mandat 27.11.18)
- Françoise Sarto (fin du mandat 26.10.18)
- Jean-Marc Van Espen*

Groupe « Communes » :

Présidents : Jean-Claude Nihoul * (début du mandat 19.06.18 et fin du mandat 29.11.18)
Stéphane Lasseaux (début du mandat 18.12.18)

Vice-Présidents : Gérard Cox* (fin du mandat 19.06.18)
Jean-Claude Maene* (fin du mandat 19.06.18)
Jean-Marie Cheffert (début du mandat 19.06.18)

- Jérôme Anceau (début du mandat 03.12.18)
- André Bernard (fin du mandat 19.06.18)
- Philippe Burnet* (fin du mandat 03.12.18)
- Joëlle Casteleyn (début du mandat 03.12.18)
- Grégory Chintinne* (fin du mandat 19.06.18)
- Laura Dubois (fin du mandat 03.12.18)
- Eddy Fontaine (début du mandat 19.06.18)
- Luc Frère
- Arnaud Gavroy
- Alain Goda
- René Ladouce (début du mandat 19.06.18)
- José Paulet (début du mandat 19.06.18)
- Pascal Poncelet (début 19.06.18 et fin 03.12.18)
- Guy Milcamps (fin du mandat 19.06.18)
- Brigitte Moerman (fin du mandat 19.06.18)
- Christian Pirot *

Observateurs :

- Gouverneur : Denis Mathen*
- Guy Fays
- Thierry Jacques* (remplacé par Isabelle Meerhaeghe)

** Administrateur également membre du Comité de Direction jusqu'au 19 juin 2018.*

- Composition du Comité de Rémunération :

- Philippe Burnet (début 26.06.18 fin 03.12.18)
- Freddy Cabaraux (fin du mandat 19.06.18)
- Jean-Marie Cheffert (fin du mandat 26.06.18)
- Grégory Chintinne (fin du mandat 19.06.18)
- Jean-Louis Close (début 26.06.18 et fin 26.10.18)
- Luc Delire (début du mandat 26.06.18)
- Eddy Fontaine (début du mandat 26.06.18)
- Alain Goda (début du mandat 26.06.18)

- Composition du Comité d'Audit :

- Philippe Burnet (début du mandat 26.06.18)
- Jean-Louis Close (début 26.06.18 et fin 26.10.18)
- Alain Goda (début du mandat 26.06.18)
- Pascal Poncelet (début 26.06.18 et fin 03.12.18)
- Jean-Marc Van Espen (début du mandat 26.10.18)

c. Réunion des instances

Le Conseil d'Administration s'est réuni les 20 février, 17 avril, 5 juin, 26 juin, 10 juillet, 28 août, 18 septembre, 16 octobre 13 novembre et 18 décembre 2018.

Le Comité de Direction s'est tenu les 6 janvier, 20 février, 6 et 20 mars, 17 avril, 8 et 22 mai, 5 juin et 19 juin 2018.

Le Comité de Rémunération s'est réuni les 20 mars, 17 avril et 28 août 2018.

Le Comité d'Audit s'est tenu le 02 octobre 2018.

L'Assemblée Générale s'est réunie les 19 juin et 27 novembre 2018.

9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.

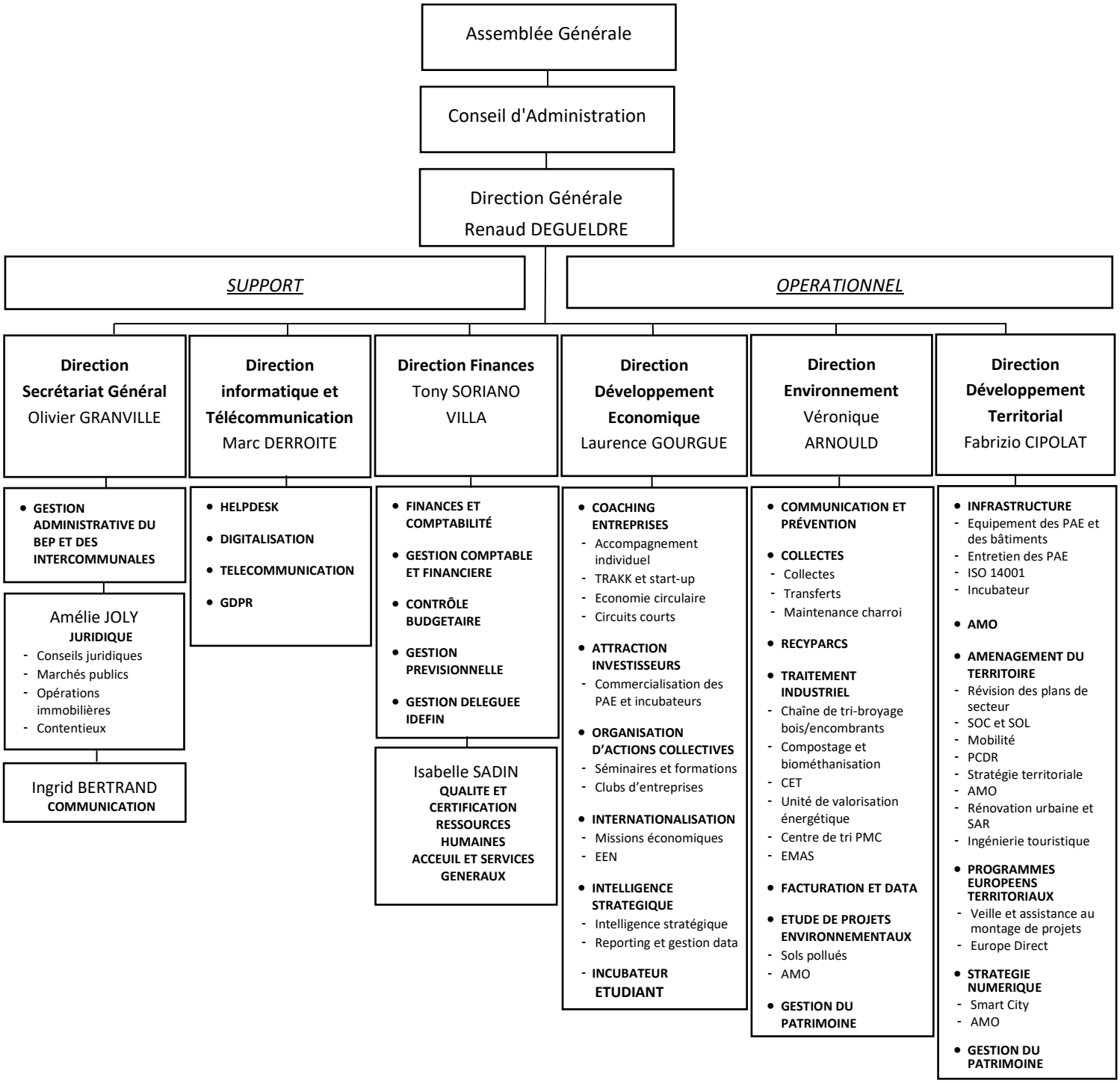

SOC : Schémas d'orientation communale
PCDR : Programmes communaux de développement rural
PAE : Parcs d'activités économiques
SOL : Schémas d'orientation local
AMO : Assistance à maitrise d'ouvrage
SAR : Sites à réaménager

10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

Vision et objectifs du BEP pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;
- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial ;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité ;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :

- proposer des **services d'encadrement stratégiques de proximité** aux entreprises qui présentent un potentiel de développement de projets innovants et d'internationalisation, dans les filières du numérique, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'écoconstruction des process industriels, des industries culturelles et créatives, de l'économie touristique et de l'environnement ;
- **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs qui lui est proposée ;
- spécialiser l'offre de service dans l'internationalisation, la gestion financière, l'innovation, le management, l'innovation, l'intelligence stratégique et l'économie circulaire ;
- Attirer sur le territoire namurois des **investisseurs extérieurs** à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois ;
- aménager et gérer des **équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,… (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).

- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :

- développer **une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse**, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques ;
- accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets, en aménagement du territoire ou en assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques du territoire en vue de renforcer son attractivité ;
- favoriser la **dynamique territoriale autour du concept de « smart city »**, par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes.

- En matière Environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement) :

  - mener des **actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi** et au tri des déchets auprès du grand public ;
  - proposer à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières performant** ;
  - moderniser l'utilisation des **parcs à conteneurs** ;
  - optimaliser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
  - proposer une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

Le BEP a également établi **2 partenariats public-privé** :

- Avec **La Société du Crématorium de France**, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney ;

- Avec **ARTEXIS S.A.** pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.

11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES				BUDGETS		
Approuvés **				Prévisionnels		
2016	2017	2018	DEPENSES	2019	2020	2021
9.860.186	10.175.791	10.364.100	Frais personnel	11.623.823	11.038.970	11.295.423
3.150.047	2.256.667	2.545.556	Frais généraux	3.031.060	3.134.368	2.992.753
2.292.617	993.383	1.149.586	Frais par centres d'activité	1.578.946	1.516.219	1.226.336
P.M.	P.M.	8.797	* Prestations des services support	76.000	65.000	5.000
758.393	532.623	759.207	* Développement territorial	664.490	826.923	604.503
29.000	11.547	12.352	* Département environnement	29.000	27.000	28.000
1.505.224	449.213	369.230	* Développement économique	809.456	597.296	588.834
15.302.850	13.425.841	14.059.242	TOTAL	16.233.829	15.689.556	15.514.513

2016	2017	2018	RECETTES *	2019	2020	2021
5.750.662	5.859.432	5.710.684	Produits généraux	5.775.501	5.672.664	5.765.274
9.614.585	8.732.963	9.313.306	Produits par centres d'activité	10.490.191	10.255.684	9.845.286
P.M.	P.M.	26.818	* Prestations des services support	153.482	112.000	87.500
3.505.478	2.390.182	2.738.757	* Développement territorial	3.010.977	3.355.797	2.905.360
2.854.015	3.111.681	3.320.569	* Département environnement	3.567.819	3.537.411	3.625.471
3.255.092	3.231.099	3.227.162	* Développement économique	3.757.913	3.250.476	3.226.955
15.365.247	14.592.395	15.023.990	TOTAL	16.265.693	15.928.348	15.610.560

* Les budgets des recettes comprennent les financements des investissements

** transformé en flux financier

Comptes annuels

BEP

2018

BUREAU ÉCONOMIQUE
DE LA PROVINCE
DE NAMUR

Des Hommes,
des Idées,
un Futur

40				1	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N° 0219.802.592	P.	U.	D.		C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BEPN - Bureau Economique de la Province de Namur**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff** N°: **2**

Code postal: **5000** Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: [1]

Numéro d'entreprise **0219.802.592**

DATE **02-10-18** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** [2]

approuvés par l'assemblée générale du **25-06-19**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-18** au **31-12-18**

Exercice précédent du **01-01-17** au **31-12-17**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [3] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Nombre total de pages déposées: **44** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signataire
(nom et qualité)

Signataire
(nom et qualité)

---

1 Mention facultative.

2 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

3 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

ANCEAU Jérôme

Rue des Chanterelles 7, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18

BALON PERIN Georges

Avenue de la Plante 48, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 17-12-13

BERNARD André

Rue de Han 26, 5340 Gesves, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-13- 19-06-18

BOMBLED Christophe

Rue de Soumoy 39, boîte A, 5630 Cerfontaine, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-13

BURNET Philippe

Avenue des Sport 7, 5600 Philippeville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-13- 03-12-18

CABARAUX Freddy

Tienne Breumont 23, 5670 Viroinval, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

CARPIAUX Guy

Chaussée de Dinant 398, 5100 Wépion, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18

CASTELEYN Joëlle

Rue de Colmy 80, 5544 Agimont, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18

CHEFFERT Jean-Marie

Rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 19-06-18

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

CHINTINNE Grégory
Croix Meurice 306, boîte A, 5621 Morialmé, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 27-11-12- 19-06-18

CLEDA Etienne
Rue Bel Horizon 8, 5000 Namur, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 27-11-12- 19-06-18

CLOSE Jean-Louis
Chemin du Gros Sous 39, 5100 Jambes (Namur), Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 27-11-12- 26-10-18

COX Gérard
Rue Bonair 5, 5520 Onhaye, Belgique
Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration
Mandat : - 19-06-18

DELIRE Luc
Rue du Rivage 17, 5170 Profondeville, Belgique
Fonction : Administrateur

DUBOIS Laura
Rue du Manoir 49, 5544 Agimont, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : - 03-12-18

FONTAINE Eddy
Rue de Rocroi 45, 5660 Cul-des-Sarts, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 19-06-18

FRERE Luc
Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 24-06-14

GAVROY Arnaud
Rue des Houblonnières 10, 5000 Namur, Belgique
Fonction : Administrateur

GODA Alain
Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-13

LADOUCE René
Route de Vêves 84, boîte A, 5500 Anseremme, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 19-06-18

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

LASSEAUX Stéphane
Route de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique
Fonction : Président du Conseil d'Administration
Mandat : 27-11-18

LISELELE Denis
Avenue des Francais 36, 5060 Sambreville, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-13- 26-10-18

MAENE Jean-Claude
Rue des Chanterelles 7, 5570 Beauraing, Belgique
Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration
Mandat : 25-06-13- 19-06-18

MILCAMPS Guy
Place de Monseau 15, 5590 Ciney, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-13- 19-06-18

MOERMAN Brigitte
Rue de la Motte 23, 5140 Tongrinne, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : - 19-06-18

NAOME Lionel
Rue de la Montagne 35, 5500 Dinant, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : - 26-10-18

NIHOUL Jean-Claude
Rue de la Victoire 25, 5380 Fernelmont, Belgique
Fonction : Président du Conseil d'Administration
Mandat : - 29-11-18

NOTTE Dominique
Rue du Zémont 35, 5030 Gembloux, Belgique
Fonction : Administrateur

PAULET José
Rue de Bellaire 19, 5340 Gesves, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 19-06-18

PETIT Yvan
Rue du Tchaumia 51, 5560 Mesnil-Saint-Blaise, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-13- 19-06-18

PIRET Antoine
Avenue de la Vecquée 533, 5020 Malonne, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 27-11-18

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

PIROT Christian

Rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Fonction : Administrateur

PONCELET Pascal

Rue d'Esclaye 1, 5574 Pondrôme, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 03-12-18

SARTO-PIETTE Françoise

Place de Sart-Saint-Laurent 6, 5070 Sart-Saint-Laurent, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 16-12-14- 26-10-18

VAN ESPEN Jean-Marc

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-12

F.C.G REVISEURS D'ENTREPRISE SCRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Mandat : 01-01-16

Représenté par :

1. RONSMANS Olivier

   Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

   REVISEUR, Numéro de membre : A01931

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.957.362	4.131.102
Immobilisations incorporelles	6.2	21	50.056	92.746
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	3.811.075	3.985.140
Terrains et constructions		22	3.685.864	3.797.794
Installations, machines et outillage		23	106.542	168.690
Mobilier et matériel roulant		24	18.669	18.656
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	96.231	53.216
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	15.650	
Participations		282	15.650	
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	80.581	53.216
Actions et parts		284	78.895	51.530
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.686	1.686

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	25.208.146	24.133.489
Créances à plus d'un an		29	50.704	126.804
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	50.704	126.804
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.210.974	3.555.936
Créances commerciales		40	2.860.768	3.132.791
Autres créances		41	350.206	423.145
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	21.389.183	19.554.397
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	21.389.183	19.554.397
Valeurs disponibles		54/58	533.267	805.850
Comptes de régularisation	6.6	490/1	24.018	90.502
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	29.165.508	28.264.591

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	16.825.153	15.902.658
Capital	6.7.1	10	70.163	70.163
Capital souscrit		100	280.651	280.651
Capital non appelé[4]		101	210.488	210.488
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	453.645	453.645
Réserves		13	15.105.513	14.624.412
Réserve légale		130	32.493	32.493
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.073.020	14.591.919
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	481.101	
Subsides en capital		15	714.731	754.438
Avance aux associés sur répartition de l'actif net [5]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	3.604.187	3.347.757
Provisions pour risques et charges		160/5	3.604.187	3.347.757
Pensions et obligations similaires		160	3.604.187	3.347.757
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

4 Montant venant en déduction du capital souscrit.

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	8.736.168	9.014.176
Dettes à plus d'un an	6.9	17	4.803.197	5.163.154
Dettes financières		170/4	700.000	875.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	700.000	875.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4.103.197	4.288.154
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.859.688	3.834.879
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	192.810	175.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.157.811	1.034.796
Fournisseurs		440/4	1.157.811	1.034.796
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.138.901	1.434.812
Impôts		450/3	324.008	370.084
Rémunérations et charges sociales		454/9	814.893	1.064.728
Autres dettes		47/48	1.370.166	1.190.271
Comptes de régularisation	6.9	492/3	73.283	16.143
TOTAL DU PASSIF		10/49	29.165.508	28.264.591

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	14.956.581	14.208.259
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.134.092	1.660.901
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	12.809.861	12.527.557
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	12.628	19.801
Coût des ventes et des prestations		60/66A	14.094.918	13.366.572
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	3.427.195	2.899.385
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	10.019.182	9.292.931
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	392.111	385.000
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	256.430	787.757
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		1.499
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	861.663	841.687

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	165.236	135.002
Produits financiers récurrents		75	122.222	135.002
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	82.296	88.532
Autres produits financiers	6.11	752/9	39.926	46.470
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	43.014	
Charges financières	6.11	65/66B	42.100	47.879
Charges financières récurrentes		65	42.100	47.879
Charges des dettes		650	40.882	47.192
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.218	687
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	984.799	928.810
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	22.597	26.063
Impôts		670/3	22.597	26.063
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	962.202	902.747
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	962.202	902.747

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter .....(+)/(-)	9906	962.202	902.747
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	962.202	902.747
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	481.101	902.747
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	481.101	902.747
Bénéfice (Perte) à reporter .....(+)/(-)	(14)	481.101	
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	323.016
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	323.016	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	230.270
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	42.690	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	272.960	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	50.056	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxx	9.376.674
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	139.108	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	9.515.782	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxx	5.585.043
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.585.043	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxx	11.163.923
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	251.038	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	11.414.961	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	3.685.864	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	1.749.520
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	27.413	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.776.933	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	1.580.830
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	89.561	
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.670.391	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	106.542	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	524.110
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	9.546	
Cessions et désaffectations	8173	2.133	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	531.523	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	505.454
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	8.822	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	1.422	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	512.854	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	18.669	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382	15.650	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	15.650	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	15.650	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxx	66.435
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	43.015	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	-15.650	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	93.800	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxx	14.905
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	14.905	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	78.895	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	1.686
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1.686	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
BEP Expansion Economique SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011					31/12/2017	EUR	53.299.310	1.034.709
	Parts A	100	0,14	0,00				
BEP Environnement SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209					31/12/2017	EUR	27.861.693	39.340
	Parts A	100	0,14	0,00				
BEP Crématorium SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521					31/12/2017	EUR	262.526	5.405
	Parts A	800	4,20	0,00				
Terrienne du Crédit Social SCRL SCRL Rue Capitaine Jomouton 44 5100 Jambes (Namur) Belgique 0401.417.672					31/12/2017	EUR	1.996.519	31.282
	Parts sociales	20.000	1,00	0,00				
SOFIBAIL rue Dewez 49 5000 Namur Belgique 0426.091.207					31/12/2017	EUR	2.206.131	120.426
	Parts A	50	0,49	0,00				
INASEP SCRL SCRL rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790					31/12/2017	EUR	34.125.228	20.024
	Parts A	100	1,20	0,00				
	Parts F	100	0,00	0,00				
Gembloux - Valorisation SA Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237					31/12/2017	EUR	59.556	-5.451
	Parts A	30	3,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
Wallonie Développement SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0874.449.060	Parts A	5	12,50	0,00	31/12/2017	EUR	12.881	60
IDEFIN SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0257.744.044	Parts B	10	0,00	0,00	31/12/2017	EUR	133.519.478	13.186.878
Ressourcerie Namuroise SCRL SCRL Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique 0888.697.964	Parts A	144	25,00	0,00	31/12/2017	EUR	356.093	48.617
IMIO SCRL SCRL Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248	Part B	1	0,00	0,00	31/12/2017	EUR	247.262	21.144
ETHIASCO SCRL SCRL Rue des Croisiers 24 4000 Liège 1 Belgique 0402.370.054	Parts A	5	0,00	0,00	31/12/2017	EUR	181.623.377	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	21.389.183	19.554.397
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	16.205.226	14.645.196
de plus d'un mois à un an au plus	8687	5.183.957	4.909.201
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges à reporter	23.742
Produits acquis à recevoir	276

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXX	280.651
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	280.651	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital Catégories d'actions			
Parts A		25	11.226
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	210.488	XXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			
Province de Namur		125.738	
Communes		84.750	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

BEP

membres	n° parts
Communes	4 520
Province Namur	6 706

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	192.810
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	192.810
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	192.810
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	700.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	700.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	11.544
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	711.544
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	4.091.653
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	4.091.653

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	875.000
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	875.000
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	875.000
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	307.734
Dettes fiscales estimées	450	16.274
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Charges à imputer	71.106

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	12.202.706	12.032.901
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	122	118
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	122,7	114,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	170.017	169.477
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	6.693.448	6.560.923
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.975.856	1.914.478
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	1.349.878	817.530
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635	256.430	787.757
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	256.430	787.757
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1,4	1,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	2.749	2.066
Frais pour l'entreprise	617	63.947	43.130

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	39.707	39.707
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	55.642	19.801
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	12.628	19.801
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	1.089	2.995
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	11.539	16.806
Produits financiers non récurrents	(76B)	43.014	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	43.014	
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		1.499
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		1.499
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		1.499
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	22.596
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	6.322
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	16.274
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	420.299	319.115
Par l'entreprise	9146	606.397	516.680
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	1.925.045	1.921.401
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	
Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services " assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W "	7.170

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	15.650	
Participations	9262	15.650	
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	4.629
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	164
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	114,0	67,0	47,0
Temps partiel	1002	16,0	5,0	11,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	122,7	68,1	54,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	155.178	90.509	64.669
Temps partiel	1012	14.839	3.401	11.438
Total	1013	170.017	93.910	76.107
Frais de personnel				
Temps plein	1021	9.144.713	5.333.738	3.810.975
Temps partiel	1022	874.469	200.423	674.047
Total	1023	10.019.182	5.534.161	4.485.021
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	114,5	64,0	50,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	169.477	93.600	75.877
Frais de personnel	1023	9.292.931	5.132.348	4.160.582
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	107	15	116,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	102	15	111,2
Contrat à durée déterminée	111	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	2		2,0
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	60	4	61,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	13		13,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	27	3	28,5
de niveau universitaire	1203	20	1	20,1
Femmes	121	47	11	54,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	6	6	10,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	1	16,8
de niveau universitaire	1213	25	4	27,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	7		7,0
Employés	134	99	15	108,2
Ouvriers	132	1		1,0
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,4	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.749	
Frais pour l'entreprise	152	63.947	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	12		12,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	2		2,0
Contrat à durée déterminée	211	7		7,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	3		3,0
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	7		7,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	3		3,0
Contrat à durée déterminée	311	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	1		1,0
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	2		2,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343	4		4,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	57	5811	53
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.073	5812	681
Coût net pour l'entreprise	5803	62.787	5813	47.633
dont coût brut directement lié aux formations	58031	62.787	58131	47.633
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	35	5831	43
Nombre d'heures de formation suivies	5822	313	5832	388
Coût net pour l'entreprise	5823	16.889	5833	18.883
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	2	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	1.601	5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport du Commissaire-Réviseur

BEP

2018

BUREAU ÉCONOMIQUE
DE LA PROVINCE
DE NAMUR

Des Hommes,
des Idées,
un Futur

F.C.G.
REVISEURS D'ENTREPRISES
SOCIÉTÉ CIVILE SOUS FORME DE S.C.R.L.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCCRL

« ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP) »

POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée **« Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur »** (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 décembre 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée **« Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur »** durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 29.165.507,92** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **€ 962.202,32**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 7 mai 2019.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCCRL
Commissaire,
représentée par :

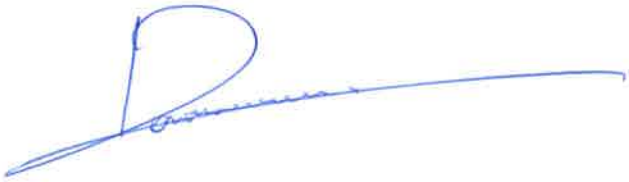

Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

Rapport du Comité de rémunération

BEP

2018

BUREAU ÉCONOMIQUE
DE LA PROVINCE
DE NAMUR

Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Extrait du Registre des Procès-verbaux
des réunions du
COMITE DE REMUNERATION

Réunion du 26 MARS 2019

BEP

Secrétariat Général

Groupe Province
Monsieur Luc DELIRE, Administrateur, **présent**
Monsieur Antoine PIRET, Administrateur, **excusé**

Groupe Communes
Monsieur Alain GODA, Administrateur, **présent**
Monsieur Eddy FONTAINE, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction
Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Monsieur Olivier GRANVILLE, Directeur du Département Secrétariat Général du BEP, **présent**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP, **présent**

2.1 Rapport du Comité de Rémunération conformément à l'article L1523 -17 du CDLD

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration de l'Intercommunale conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts de l'intercommunale et de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article 6421-1 du CDLD.

1. MODALITES DES REMUNERATIONS DES MANDATS

Concernant l'exercice 2018, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2018 des nouvelles dispositions en matière de rémunérations introduite par le Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et leurs filiales.

- **Modalités des rémunérations des mandats**

  - **Période allant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018**

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'Administration	17.854,59 € non indexé ou 29.877,87 € brut annuel indexé	26.630,05 € brut annuel	Mensuelle
Administrateurs du Comité de Direction autre que Président	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion
Administrateurs du Conseil d'Administration autre que Président	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion

  - **Période allant du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018**

L'Assemblée Générale du 19 juin 2018 a statué, sur avis du Comité de Rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er juillet 2018 :

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'Administration	14.283,67 € non indexé ou 23.902,29 € brut annuel indexé	23.902,29 € brut annuel	Mensuelle à terme échu
Administrateurs du Conseil d'Administration	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion avec un maximum de 12 / an
Administrateurs du Comité d'Audit	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion avec un maximum de 3 / an

2. POLITIQUE GLOBALE DE REMUNERATION

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans l'annexe 4 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié, validé par le Conseil d'Administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

- Echelles non cadre :
  - 1 échelle d'ouvrier
  - 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve)
  - 4 échelles de technicien(ne) gradué (e)
- Echelles de cadre :
  - 3 échelles de cadre
  - 3 échelles de chef (fe) de service
  - 2 échelles de directeur (trice)
  - 1 échelle de directeur général

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées au point 11 de l'annexe 4 du règlement du travail :

Les évolutions salariales

- Dans le cadre des appels à candidatures internes ou des changements de fonction décidés et octroyés par le Conseil d'Administration à cet effet les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.

- Dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les agents sur le long terme sans changement de fonction :
  - Responsabilités financières (hauteur du budget géré par l'agent);
  - Responsabilités juridiques (risques encourus en termes de responsabilités par l'agent) ;
  - Responsabilités managériales (nombre de collaborateurs à gérer) ;
  - Responsabilités projets (nombre et complexité des projets menés par l'agent)

  Les évolutions salariales possibles sont :
  - le passage de catégorie ou de niveau d'échelles ; ou
  - une prime mensuelle récurrente de maximum 500€ brut (index au moment de l'octroi). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assurées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaitra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par l'agent.

- Dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme :
  - Acquisition de connaissances/compétences dans le cadre d'un cursus ou d'une formation reconnue, ou d'un processus de développement personnel et ayant un impact positif sur l'image et le positionnement du BEP ;

  Les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.

- Les conditions d'octroi (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'Administration) :
  - Les balises budgétaires : Chaque année un budget spécifique aux évolutions salariales est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations.
    Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédicacé aux valorisations ;
  - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
  - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
  - L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 5 ans minimum ;
  - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles (primes décrites par la suite)

Prime annuelle unique

- Les différentes formes
  - Prime annuelle brute de 700€ pour les agents rattachés à une échelle non cadre ;
  - Prime annuelle brute de 1000€ pour les agents rattachés à une échelle de cadre.

- Les cadres d'octroi :
  - L'agent doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité ; et/ou
  - L'agent doit avoir apporté des idées innovantes dans le cadre de son travail ; et/ou
  - L'agent doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.

- Les conditions d'octroi :

    - Les balises budgétaires : Chaque année un budget spécifique à l'octroi de primes annuelles est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédicacé aux valorisations. Ce budget est réparti par équipe (Développement Economique, Environnement, Développement territorial, Services supports) selon une clé de répartition en fonction du nombre de collaborateurs dans chacune d'elle ;
    - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
    - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP;
    - L'écart entre deux octrois de primes annuelles est de 3 ans minimum ;
    - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Procédure d'octroi des évolutions salariales et de la prime annuelle unique (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'Administration)

- En janvier, les entretiens de développement ont lieu avec les directions, les directions et les responsables directs ou les responsables directs seuls (chef de service RH, Chef de service exploitation, responsable de la communication).

Lors de ces entretiens, les rapports de primes de productivité sont parcourus et les appréciations discutées et validées et tous les faits tangibles ayant marqué l'année qui vient de s'écouler dans le chef du collaborateur sont clairement mentionnés dans le rapport d'entretien de développement.

- Les rapports d'entretien de développement et de primes de productivité validés sont envoyés pour la mi-février au plus tard au département des Ressources Humaines.

- Une liste des collaborateurs pouvant prétendre à une évolution salariale ou à une prime annuelle unique sur base des conditions d'octroi est alors dressée pour la fin février par l'équipe des Ressources Humaines et envoyée au Directeur Général et aux Directions.

- Chaque direction envoie alors pour la semaine pour début mars, la liste des collaborateurs qui, selon elle, correspondent aux critères de sélection pour une évolution salariale ou pour une prime annuelle unique.

- La Direction Générale et les Ressources Humaines font le même exercice global pour l'ensemble des collaborateurs correspondant aux critères de sélection.

- Une réunion globale réunissant la Direction Générale, le Directeur Financier et la Cheffe de service RH est organisée avant la fin du mois de mars afin de définir la liste finale des collaborateurs qui bénéficieront d'une évolution salariale ou d'une prime annuelle unique, et ce en fonction des balises budgétaires identifiées.

- Ces valorisations sont octroyées après la validation du Conseil d'Administration ou tout organe qu'il aurait délégué à cet effet conformément aux statuts de l'intercommunale et à la législation en vigueur, dans le courant du mois d'avril.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Primes trimestrielles
La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre.

Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'Administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.
La prime trimestrielle comprend deux volets :

- 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité.
- 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

Allocation de programmation sociale
Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique sur base de l'AR du 13 juillet 2017.
Cette allocation est équivalente à :

- une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge (pour 2018 744,85€);
- une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de Minimum : 172,3115€ et un maximum de 344,623€ (montants 2017) dont les montants sont publiés chaque année au Moniteur Belge pour un temps plein.

Pécules de vacances
Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai à laquelle on ajoute un prorata exprimé en douzième des 4 dernières primes trimestrielles.

Frais de transport domicile-lieu de travail
Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

L'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.
Le collaborateur utilisant les transports en commun, bénéficie d'une intervention patronale égale à 88% du titre de transport.
Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement en vélo sur son lieu de travail.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel
L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Frais de déplacements effectués en Belgique
Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux dispositions de l'A.R. du 21 juin 1965.

Frais de déplacements effectués à l'étranger
Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 36,80 €/jour.

Chèques Repas et éco-chèques
L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas de 7€ par jour (intervention personnelle légale de 1.09€).
Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 70€.

Assurances
Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

- Une assurance pension;
- Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
- Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
- Une assurance hospitalisation.

<u>Dispositions salariales particulières</u>

Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie
De par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 3 concierges du BEP. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Allocation de garde
Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

- indemnité par semaine de garde de 219,43€ brut ;
- les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.
6 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie
Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, de par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

11 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.
Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

Mise à disposition d'un véhicule de société
Le Directeur Général, de par la spécificité de sa fonction, dispose d'un véhicule de société. Il est soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

- **INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	198.411 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Assurance hospitalisation • Eco-chèques
Directeur #1	112.888 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation

Directeur #2	94.952 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directeur #3	103.473 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directeur #4	110.234 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directeur #5	107.117 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directeur #6	122.762 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
TOTAL GENERAL	849.837 €	

Pour rappel, le CDLD fixe le plafond de rémunération de la fonction dirigeante locale à 245.000 € avant indexation soit 266.749 € indexé.

3. CONCLUSIONS DU COMITE DE REMUNERATION

Le Comité de Rémunération, à l'unanimité, constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des mandats et aux fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du CDLD.

Le Comité de Rémunération, à l'unanimité, marque son accord

- sur le rapport rédigé en application de l'article L1523-17 du CDLD ci-dessus ;
- pour le soumettre au prochain Conseil d'Administration, en annexe au rapport de gestion.

O. GRANVILLE
Directeur, Secrétariat Général

Votre correspondant : S. TRIFFOY, Chargé de Mission.
Responsable : O. GRANVILLE, Directeur, Secrétariat Général.

RAPPORT DE REMUNERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Article L6421 CDLD

N°BCE : 0219.802.592

Intercommunale BEP

Exercice 2018

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

➢ Informations générales

Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration jusqu'au 19/06/18	3
Nombre de réunions du Conseil d'administration à partir du 20/06/18	7
Nombre de réunions du Comité de direction jusqu'au 19/06/18	9
Nombre de réunions du Comité de rémunération jusqu'au 19/06/18	2
Nombre de réunions du Comité de rémunération à partir du 20/06/18	1
Nombre de réunions du Comité d'Audit à partir du 20/06/18	1

➢ Commentaire éventuel

Un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (comité de direction et conseil d'administration), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

➢ Membres du conseil d'administration

Concernant l'exercice 2018, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2018 des nouvelles dispositions en matière de rémunérations introduite par le Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et leurs filiales ainsi que le renouvellement complet des instances effectués lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2018 en suite du décret précité.

- **Période allant du 1er janvier 2018 au 19 juin 2018**

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
Président	NIHOUL Jean-Claude	13.314,00 €	26.630,05 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation et l'animation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	- GIE CITW+ : AG Non rémunéré - La Ressourcerie Namuroise : AG Non rémunéré - Trakk : AG Non rémunéré	67% - 2/3
Vice-président (**voir Administrateur**)	Néant	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	Néant
Administrateurs **Conseil d'Administration** autres que Président	BALON-PERIN Georges	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	BERNARD André	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	33% - 1/3
	BOMBLED Christophe	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	BURNET Philippe	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	CABARAUX Freddy	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	CHEFFERT Jean-Marie	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	67% - 2/3
	CHINTINNE Grégory	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	CLEDA Etienne	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	CLOSE Jean-Louis	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	67% - 2/3
	COX Gérard *(fin de mandat Vice-Président le 19.06.18)*	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	DELIRE Luc	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	DUBOIS Laura	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/3
	FRERE Luc	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	GAVROY Arnaud	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	GODA Alain	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	LADOUCE René	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/3

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
Administrateurs **Conseil d'Administration** autres que Président	LISELELE Denis	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	33% - 1/3
	MAENE Jean-Claude *(fin de mandat Vice-Président le 19.06.18)*	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/3
	MILCAMPS Guy	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	MOERMAN Brigitte	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	NAOME Lionel	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	33% - 1/3
	NOTTE Dominique	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/3
	PAULET José	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	PETIT Yvan	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	PIROT Christian	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	SARTO Françoise	593,79 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
	VAN ESPEN Jean-Marc	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 3/3
Administrateurs **Comité de Direction** autres que Président	BALON-PERIN Georges	989,65 €	Jeton de présence	Néant	Néant	56% - 5/9
	BURNET Philippe	1.781,37 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 9/9
	CABARAUX Freddy	1.385,51 €	Jeton de présence	Néant	Néant	78% - 7/9
	CHEFFERT Jean-Marie	1.385,51 €	Jeton de présence	Néant	Néant	78% - 7/9
	CHINTINNE Grégory	1.583,44 €	Jeton de présence	Néant	Néant	89% - 8/9
	CLOSE Jean-Louis	1.781,37 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 9/9
	COX Gérard	1.781,37 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 9/9
	DELIRE Luc	1.781,37 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 9/9
	JACQUES Thierry	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/9
	MAENE Jean-Claude	791,72 €	Jeton de présence	Néant	Néant	44% - 4/9
	PIROT Christian	1.781,37 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 9/9
	VAN ESPEN Jean-Marc	1.583,44 €	Jeton de présence	Néant	Néant	89% - 8/9
Administrateurs **Comité de Rémunération**	CABARAUX Freddy	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 2/2
	CHEFFERT Jean-Marie	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	50% - 1/2
	CHINTINNE Grégory	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 2/2
	PIROT Christian	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 2/2
Total général		**36.669,74 €**				

- **Période allant du 20 juin 2018 au 31 décembre 2018**

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
Président	NIHOUL Jean-Claude	10.039,04 €	23.902,29 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation et l'animation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	- GIE CITW+ : AG Non rémunéré - La Ressourcerie Namuroise : AG Non rémunéré - Trakk : AG Non rémunéré	17% - 1/6*
Vice-président (**voir Administrateur**)	Néant	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	Néant
Administrateurs **Conseil d'Administration** autres que Président	ANCEAU Jérôme	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	BALON-PERIN Georges	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	BOMBLED Christophe	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	BURNET Philippe	997,57 €	Jeton de présence	Néant	Néant	83% - 5/6
	CARPIAUX Guy	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	CASTELEYN Joëlle	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	CHEFFERT Jean-Marie *(début de mandat Vice-Président le 26.06.18)*	1.199,46 €	Jeton de présence	Néant	Néant	86% - 6/7
	CLOSE Jean-Louis	993,61 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	DELIRE Luc	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	DUBOIS Laura	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/6
	FONTAINE Eddy	803,60 €	Jeton de présence	Néant	Néant	57% - 4/7
	FRERE Luc	1.199,46 €	Jeton de présence	Néant	Néant	86% - 6/7
	GAVROY Arnaud	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	GODA Alain	1.001,53 €	Jeton de présence	Néant	Néant	71% - 5/7
	LADOUCE René	399,82 €	Jeton de présence	Néant	Néant	29% - 2/7

*Absences justifiées en application de l'article L5311 §10 du CDL

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
Administrateurs **Conseil d'Administration** autres que Président	LASSEAUX Stéphane *(début de mandat Président le 18.12.18)*	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	LISELELE Denis	597,75 €	Jeton de présence	Néant	Néant	60% - 3/5
	MATHEN Denis	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	NAOME Lionel	795,68 €	Jeton de présence	Néant	Néant	80% - 4/5
	NOTTE Dominique	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/1
	PAULET José	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	PIRET Antoine	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/1
	PIROT Christian	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	PONCELET Pascal	993,61 €	Jeton de présence	Néant	Néant	83% - 5/6
	SARTO Françoise	795,68 €	Jeton de présence	Néant	Néant	80% - 4/5
	VAN ESPEN Jean-Marc	1.199,46 €	Jeton de présence	Néant	Néant	86% - 6/7
Administrateurs **Comité de Rémunération**	BURNET Philippe	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	CLOSE Jean-Louis	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	DELIRE Luc	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	FONTAINE Eddy	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/1
	GODA Alain	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
Administrateurs **Comité d'Audit**	BURNET Philippe	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	CLOSE Jean-Louis	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	GODA Alain	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	PONCELET Pascal	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/1
	VAN ESPEN Jean-Marc	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
Total général		**31.015,73 €**				

- **Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

A = Absent
E = Excusé
P = Présent
R = Représenté
- = Pas encore administrateur ou n'est plus administrateur

- **<u>Période allant du 1er janvier 2018 au 19 juin 2018</u>**

Conseil d'Administration	20 fév	17 avril	5 juin	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BALON-PERIN Georges	P	P	P	100% - 3/3
BERNARD André	E	P	E	33% - 1/3
BOMBLED Christophe	P	P	P	100% - 3/3
BURNET Philippe	P	P	P	100% - 3/3
CABARAUX Freddy	P	P	P	100% - 3/3
CHEFFERT Jean-Marie	P	P	E	67% - 2/3
CHINTINNE Grégory	P	P	P	100% - 3/3
CLEDA Etienne	P	P	P	100% - 3/3
CLOSE Jean-Louis	P	P	E	67% - 2/3
COX Gérard	P	P	P	100% - 3/3
DELIRE Luc	P	P	P	100% - 3/3
DUBOIS Laura	E	E	E	0% - 0/3
FAYS Guy	E	E	E	0% - 0/3
FRERE Luc	P	P	P	100% - 3/3
GAVROY Arnaud	P	P	P	100% - 3/3
GODA Alain	P	P	P	100% - 3/3
LADOUCE René	E	E	E	0% - 0/3
LISELELE Denis	E	E	P	33% - 1/3
MAENE Jean-Claude	E	E	E	0% - 0/3
MATHEN Denis	E	E	E	0% - 0/3
MEERHAEGHE Isabelle	-	E	E	0% - 0/2
MILCAMPS Guy	P	P	P	100% - 3/3
MOERMAN Brigitte	P	P	P	100% - 3/3
NAOME Lionel	E	E	P	33% - 1/3
NIHOUL Jean-Claude	P	P	E	67% - 2/3
NOTTE Dominique	E	E	E	0% - 0/3
PAULET José	P	P	P	100% - 3/3
PETIT Yvan	P	P	P	100% - 3/3
PIROT Christian	P	P	P	100% - 3/3
SARTO Françoise	P	P	P	100% - 3/3
VAN ESPEN Jean-Marc	P	P	P	100% - 3/3

Comité de direction	6 janv	20 fév	6 mars	20 mars	17 avril	8 mai	22 mai	5 juin	19 juin	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BALON-PERIN Georges	P	P	P	E	P	E	P	E	E	56% - 5/9
BURNET Philippe	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100% - 9/9
CABARAUX Freddy	E	P	P	P	P	E	P	P	P	78% - 7/9
CHEFFERT Jean-Marie	P	P	P	R	P	P	P	E	P	78% - 7/9
CHINTINNE Grégory	P	P	P	P	P	P	E	P	P	89% - 8/9
CLOSE Jean-Louis	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100% - 9/9
COX Gérard	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100% - 9/9
DELIRE Luc	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100% - 9/9
FAYS Guy	E	E	E	E	E	E	E	E	E	0% - 0/9
JACQUES Thierry	E	E	E	E	E	E	E	E	E	0% - 0/9
MAENE Jean-Claude	P	E	E	P	E	P	E	E	P	44% - 4/9
MATHEN Denis	P	E	E	E	E	E	E	E	E	11% - 1/9
NIHOUL Jean-Claude	P	P	P	P	P	P	E	E	E	67% - 6/9
PIROT Christian	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100% - 9/9
VAN ESPEN Jean-Marc	P	P	E	P	P	P	P	P	P	89% - 8/9

Comité de rémunération	20 mars	17 avril	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
CABARAUX Freddy	P	P	100% - 2/2
CHEFFERT Jean-Marie	R	P	50% - 1/2
CHINTINNE Grégory	P	P	100% - 2/2
NIHOUL Jean-Claude	P	P	100% - 2/2
PIROT Christian	P	P	100% - 2/2

- **<u>Période allant du 20 juin 2018 au 31 décembre 2018</u>**

Conseil d'Administration	26 juin	10 juil	28 août	18 sept	16 oct	13 nov	18 déc	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
ANCEAU Jérôme		-	-	-	-	-	P	100% - 1/1
BALON-PERIN Georges	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
BOMBLED Christophe	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
BURNET Philippe	P	E	P	P	P	P	-	83% - 5/6
CARPIAUX Guy	-	-	-	-	-	-	P	100% - 1/1
CASTELEYN Joëlle	-	-	-	-	-	-	P	100% - 1/1
CHEFFERT Jean-Marie	P	P	P	E	P	P	P	86% - 6/7
CLOSE Jean-Louis	P	P	P	P	P	-	-	100% - 5/5
DELIRE Luc	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
DUBOIS Laura	E	E	E	E	E	E	-	0% - 0/6
FAYS Guy	-	-	-	-	-	P	P	100% - 2/2
FONTAINE Eddy	E	E	E	P	P	P	P	57% - 4/7
FRERE Luc	P	P	P	E	P	P	P	86% - 6/7
GAVROY Arnaud	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
GODA Alain	E	E	P	P	P	P	P	71% - 5/7
LADOUCE René	E	P	E	E	E	E	P	29% - 2/7
LASSEAUX Stéphane	-	-	-	-	-	-	P	100% - 1/1
LISELELE Denis	E	E	P	P	P	-	-	60% - 3/5
MATHEN Denis	-	-	-	-	-	P	P	100% - 2/2
MEERHAEGHE Isabelle	-	-	-	-	-	E	E	0% - 0/2
NAOME Lionel	P	P	P	E	P	-	-	80% - 4/5
NIHOUL Jean-Claude	E	E	E	P	E	E	-	17% - 1/6
NOTTE Dominique	-	-	-	-	-	-	E	0% - 0/1
PAULET José	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
PIRET Antoine	-	-	-	-	-	-	E	0% - 0/1
PIROT Christian	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
PONCELET Pascal	P	P	P	P	E	P	-	83% - 5/6
SARTO Françoise	P	E	P	P	P	-	-	80% - 4/5
VAN ESPEN Jean-Marc	P	P	P	E	P	P	P	86% - 6/7

Comité de rémunération	28 août	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BURNET Philippe	P	100% - 1/1
CLOSE Jean-Louis	P	100% - 1/1
DELIRE Luc	P	100% - 1/1
FONTAINE Eddy	E	0% - 0/1
GODA Alain	P	100% - 1/1

Comité d'audit	2 oct	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BURNET Philippe	P	100% - 1/1
CLOSE Jean-Louis	P	100% - 1/1
GODA Alain	P	100% - 1/1
PONCELET Pascal	E	0% - 0/1
VAN ESPEN Jean-Marc	P	100% - 1/1

- **Commentaire éventuel**

  Néant

B. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DU TITULAIRE DE LA FONCTION DIRIGEANTE

Fonction	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur général (N1)	Degueldre Renaud	198.411 €	• Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Assurance hospitalisation • Eco-chèques	**Pour BEP :** - Coworking : Non rémunéré : AG - GIE CITW + : Non rémunéré : AG et Comité Gérance - Infopôle Cluster : Non rémunéré : AG - La Ressourcerie Namuroise : Non rémunéré : AG - Trakk : Non rémunéré : AG - Wallonie Développement : Non rémunéré : AG et Conseil de gérance - NEW : Non rémunéré : AG **Pour BEP-Environnement :** - Bivalor : Non rémunéré : Comité de direction - Biométhanisation : Non rémunéré : comité de surveillance - Energywall : Non rémunéré : comité de surveillance - Copidec : Non rémunéré : AG et CA - La Ressourcerie Namuroise : Non rémunéré : AG - Valtris : Non rémunéré : AG **Pour BEP-Expansion :** - Idéalys : Non rémunéré : AG - Trakk : Non rémunéré : AG **Pour Idefin :** - GIE des Ics de financement wallonnes : Rémunération rétrocédée à l'Intercommunale : AG et Conseil de gérance Montant rétrocédé en 2018 : 1.681,80 € - Win4Wallonia : Non rémunéré : AG - Ores asset : Non rémunéré : CA Ores scrl : Rémunération rétrocédée à l'Intercommunale : 1898,13 € : CA et Bureaux exécutif

➢ **Commentaire éventuel**

Néant

C. LISTE DES MANDATS DETENUS PAR BEP DURANT L'ANNEE 2018

Fédération Tourisme

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Sente Amandine	Agent	Oui	Conseil Administration	Non
Marot Delphine	Agent	Oui	Non	Non

Agrobiopôle

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Marot Delphine	Agent	Oui	Non	Non

EBN Wallonia

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice	Oui	Conseil Administration	Non

Coworking

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice	Oui	Non	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Non	Non
Roland Corinne	Agent	Oui	Conseil d'administration	Non

GIE CITW +

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Colot Alexandre	Agent	Non	Comité technique	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Comité de Gérance	Non
Nihoul Jean-Claude[1]	Président	Oui	Non	Non
Sente Amandine	Agent	Non	Comité technique	Non

IBEFE

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Granville Olivier	Directeur	Non	Expert	Non

[1] Fin du mandat au 29-11-18

Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	**Oui**	Non	Non
Gourgue Laurence	Directrice	**Oui**	Non	Non
Marot Delphine	Agent	**Oui**	Conseil Administration	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Nihoul Jean-Claude[2]	Président	**Oui**	Non	Non
Cao Vincent	Agent	**Oui**	Conseil Administration	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	**Oui**	Non	Non

Lab In Andenne

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice	Oui	Non	Non
Laureys François	Agent	Non	Conseil Administration	Non

Nadir

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice	Oui	Non	Non
Longfils David	Agent	Oui	Conseil Administration (observateur)	Non

NEW

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Non	Non
Schmitz Sophie	Agent	Oui	Conseil Administration Comité de Direction	Non Non

Objectif 2 (Dissolution le 24.10.2018)

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Granville Olivier	Directeur	Oui	Conseil Administration	Non

SCES

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Granville Olivier	Directeur	Oui	Non	Non

[2] Fin du mandat au 29-11-18

TRAKK (Dissolution le 16.10.2018)

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Non	Non
Gourgue Laurence	Directrice	Oui	Conseil Administration	Non
Nihoul Jean-Claude	Président	Oui	Non	Non

Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Joly Amélie	Agent	Non	Commission IC	Non

Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Conseil de Gestion	Non
Granville Olivier	Directeur	Oui	Conseil de Gestion	Non

Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Longfils David	Agent	Non	Comité de Pilotage Comité Engagement	Non Non

Club Wallonie Export

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Shmitz Sophie	Agent	Oui	Non	Non

Contrat de Rivière de la Haute Meuse

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Granville Olivier	Directeur	Oui	Non	Non

Avenue Sergent Vrithoff, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32(0)81/71 71 71
Fax : +32(0)81/71 71 00
Info@bep.be
www.bep.be

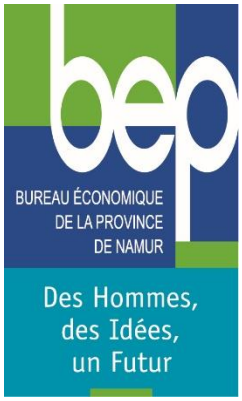

Editeur responsable : Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vrithoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2019 982 002